

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><u>Nombre de membres :</u> Afférents au Conseil : 24 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 06/03/2023</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 06/03/2023</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</p> <p style="text-align: center;">Séance du 21 mars 2023</p> <p>L'an deux mille vingt-trois le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Marjory DELAVAL</p> <p>Présents : Laurent DENIS – Didier VANDAELE –Sophie WAROT – Anthony BARBIER – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Antoine TUSO – Jérôme LEBOUCHER – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Gabin LORGNIER – Sabrina LOOTVOET - Sandrine LORIO – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Hugues LAVOGIEZ – Patrick POTEL – Nicolas CHOCHOY – Jean-Bernard BONDUELLE</p> <p>Absents : Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) - Barbara BODART (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE)</p>
--	---

2023/14

OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE DE TRAVAUX DE LA MEDIATHQUE

En application des dispositions de l'article L2122-21 du CGCT « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif de représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé le 12 janvier 2023, dans le cadre du marché de travaux de transformation de l'ancienne école maternelle en médiathèque, rue de la mairie. La date limite de réception des offres a été fixée au 9 février 2023.

Monsieur le Maire, suite à l'ouverture des plis du 10 février 2023 et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres du 22 février 2023, au vu des résultats de l'analyse, propose d'attribuer les 8 lots comme suit :

N°	Lots	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Démolitions Gros Œuvre Carrelage	BVF62	72 998,50€	87 598,20€
2	Charpente bois Mur à ossature bois Bardage	CSB	59 198,59€	71 038,31€
3	Couverture Etanchéité	CMBA	36 609,98€	43 931,98€
4	Menuiseries extérieures Serrurerie	BVF62	75 345,34€	90 414,41€
5	Doublages Cloisons menuiseries intérieures Faux plafonds	BVF62	105 012,34€	126 014,81€
6	Electricité Courants forts courants faibles	DUYME	38 994,89€	46 793,87€
7	Chauffage Ventilation Plomberie sanitaire	ENERGIE 62	43 350,24€	52 020,29€
8	Peintures Sols souples	DECAUX ROGER	37 704,77€	45 245,72€
TOTAL			469 214,65€	563 057,59€

Le montant total du marché de travaux s'élève à 469 214.65€ HT, 563 057.59€ TTC.

Conformément au choix de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal se prononce favorable, à l'unanimité, pour l'attribution des 8 lots aux entreprises retenues susmentionnés dans le tableau et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché de travaux de transformation de l'ancienne école maternelle en médiathèque.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982.

Le ou la secrétaire de séance,


Marjory DELAVAL

Le Maire,


Laurent DENIS

